



**Afri-Can, Société de Minéraux Marins**



RAPPORT ANNUEL 2003

## PROFIL CORPORATIF

Afri-Can, Société de minéraux marins («Afri-Can») est une société d'exploration et de développement diamantifère, dont les activités se concentrent principalement au large des côtes de la Namibie, région réputée pour ses importantes ressources de diamants de qualité gemme ayant la plus haute valeur. La Société est un des plus importants détenteurs de concessions de la région, avec des participations dans 28 licences d'exploration, couvrant 26 500 km<sup>2</sup>. Ses concessions sont situées à la fois en eau profonde, à proximité de l'embouchure de la rivière Orange et en eau peu profonde, au nord de Luderitz. L'objectif premier de la Société est de découvrir, développer et exploiter une ressource de classe mondiale.

## FAITS SAILLANTS 2003

### Deuxième phase d'échantillonnage du Bloc J complétée avec succès:

- 84 diamants de qualité gemme ont été récupérés, la plus grosse pierre pèse 0,49 carat.
- Confirmation de trois types distincts de dépôts diamantifères: soit des vallées de pavements désertiques marins, des paléo-zones de ressac (vagues de graviers), et une vallée éolienne/fluviale.
- La superficie des zones minéralisées (7,8 km<sup>2</sup>) et potentiellement minéralisées (34,3 km<sup>2</sup>) augmente le potentiel de valeur ajoutée du Bloc J.
- Augmentation de l'intérêt sur le Bloc J à 70%.
- Capitaux générés par les activités de financement durant l'année fiscale: 550 000 \$.

### Événements subséquents:

- Septembre 2003: Ententes de financement de l'ordre de 1,1 \$ million.
- Octobre 2003: Inscription des actions ordinaires de la Société à la bourse de Francfort, symbol AJF.

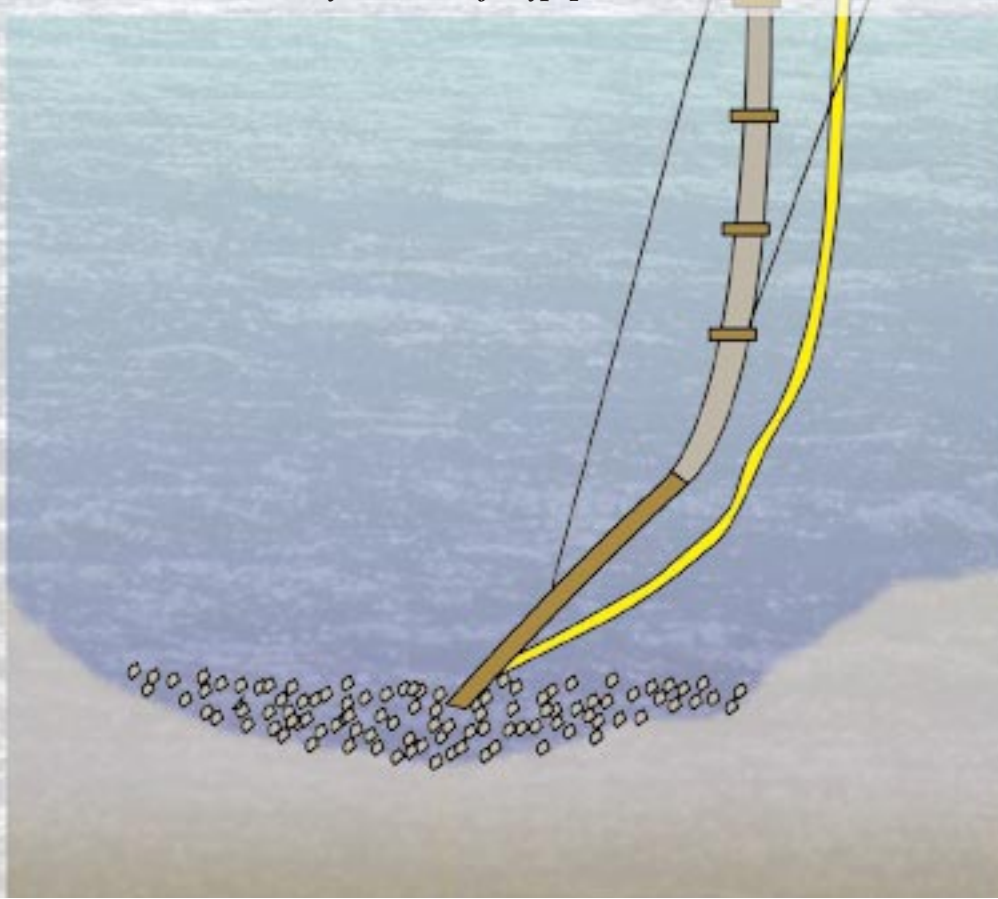
### ▼ 84 diamants namibiens récupérés lors du second échantillonnage du Bloc J



## TABLE DES MATIÈRES

▼ Message aux actionnaires	3
▼ Concessions marines diamantifères namibiennes	4 - 7
▼ République de Namibie / Implication communautaire / Déclaration environnementale	8
▼ Informations corporatives	9
▼ Commentaires et analyse de la direction sur la situation financière	10 - 13
▼ Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	14
▼ Rapport des vérificateurs	15
▼ Rapport financier	16 - 27

### ▼ *Vue sous-marine d'un système «airlift» typique*



## MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

L'année dernière a vu naître une importante amélioration des marchés de capitaux et ce, plus particulièrement dans l'industrie de l'exploration minière. Ce regain des marchés, combiné aux résultats encourageants de la deuxième phase d'échantillonnage sur la concession marine Bloc J en Namibie, aura permis à la Société de réaliser au cours de l'année financière, des financements totalisant 550 000 \$ et subséquemment, à la fin de l'année financière, des financements de l'ordre de 1,1 \$ million.

Nonobstant des problèmes techniques reliés au vaisseau et à l'équipement sous contrat qui ont réduit le temps d'échantillonnage, 84 diamants de qualité gemme pesant 11,4 carats ont été récupérés lors de la deuxième phase d'échantillonnage. La nature diamantifère de la Caractéristique 8 a été confirmée et une teneur de 7,2 carats par 100 m<sup>3</sup> de graviers tamisés (tamis de 1,6 mm) a été estimée aux endroits où suffisamment de données étaient disponibles. Au stade actuel, cette teneur suggère que le projet est potentiellement viable et justifie pleinement la poursuite des travaux d'échantillonnage.

L'analyse des échantillons en phases 1 et 2 confirme que les plus grosses pierres proviennent des eaux plus profondes. Ce résultat suggère la présence de deux populations diamantifères distinctes. Les nouvelles données géologiques recueillies au cours du programme permettent une meilleure compréhension de l'origine des diamants et de leur distribution. Il est maintenant évident que la concession contient trois types de dépôts diamantifères distincts, soit: un pavement désertique marin, des vagues de graviers (paléo-zone de ressac) et une vallée éolienne/fluviale. La probabilité que le Bloc J contienne une quantité considérable de diamants a donc été accrue grâce à la phase 2 d'échantillonnage.

Grâce au financement de 1,1 \$ million réalisé au premier trimestre de l'an 2004, la phase 3 d'échantillonnage débutera sur la Caractéristique 6 au cours du deuxième trimestre. Ce programme devrait permettre de déterminer la continuité de la minéralisation de la zone et d'établir suffisamment de données quantitatives pour soutenir une ressource inférée.

La réussite de nos programmes d'exploration encourage clairement la poursuite du développement de la Société tel qu'établi dans notre plan d'affaires et à ce jour, Afri-Can est un des participants les plus actifs dans l'exploration marine diamantifère en Namibie. Nous apprécions la collaboration continue de nos partenaires et du Gouvernement namubiens, laquelle nous permet de développer nos investissements prudents et notre présence dans la région pour le bénéfice de nos actionnaires et du peuple namibien.

Le succès de la Société n'aurait été possible sans le dévouement et la persévérance de la direction, de notre équipe de consultants techniques et des membres du conseil d'administration. Plus particulièrement, nous aimerions exprimer notre reconnaissance à tous nos actionnaires pour leur soutien continu. Avec eux, nous comptons nous diriger vers une nouvelle année encore plus excitante et satisfaisante, année au cours de laquelle nous déploierons nos meilleurs efforts à l'atteinte de notre principal objectif, soit *la découverte, le développement et l'exploitation d'une ressource de classe mondiale.*



Pierre Léveillé  
Président et Chef de la direction

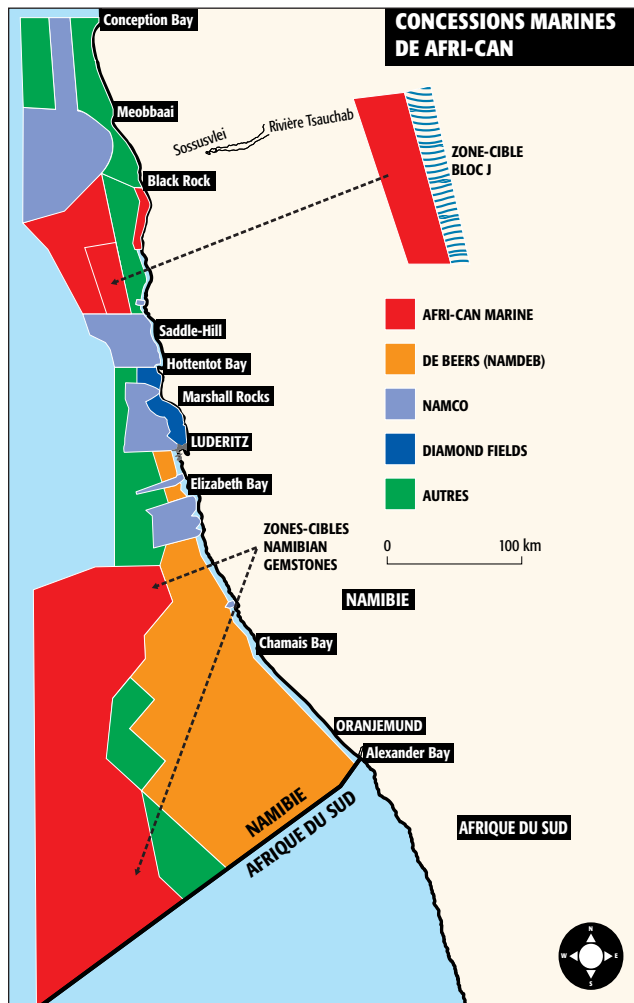


Chris I. von Christierson  
Président du Conseil d'administration



▲ *«Suite exotique de la rivière Orange»: important indicateur de diamants*

## CONCESSIONS MARINES DIAMANTIFÈRES NAMIBIENNES



Depuis octobre 1999, Afri-Can a investi plus de 3,7 \$ CDN millions sur le Bloc J. L'approche méthodique de développement de la concession a permis à la Société de compléter avec succès deux levés géophysiques et deux programmes d'échantillonnage.

**Échantillonnage quantitatif:** à la mi-octobre 2002, Afri-Can a mené la première phase de son programme d'échantillonnage quantitatif. Le programme a été conçu pour déterminer la continuité de la minéralisation de la Caractéristique 8, établir suffisamment de données quantitatives pour supporter une ressource inférée et établir des données économiques préliminaires quant au potentiel d'exploitation. Le programme a permis le prélèvement de 25 échantillons d'une moyenne de 13,24 m<sup>2</sup> chacun pour une couverture totale de 0,365 km<sup>2</sup>. Les échantillons ont été prélevés de deux sites d'ancrages. 21 échantillons ont été excavés du premier site et quatre sur le deuxième site. 11 échantillons ont été prélevés dans la zone minéralisée, permettant de récupérer 84 diamants de qualité gemme. La plus grosse pierre pèse 0,49 carat.

**Échantillonnage de reconnaissance:** à la mi-novembre 2001, Afri-Can a mené un programme d'échantillonnage de reconnaissance afin de prouver la présence de diamants et d'identifier les zones de sédiments diamantifères. Le programme a permis le prélèvement de 338 échantillons sur 29 sites d'ancrage et la récupération de 728 m<sup>2</sup> de graviers. 23 diamants de qualité gemme ayant un poids total de 4,65 carats ont été trouvés. La plus grosse pierre pèse 0,64 carat. Ces échantillons ont été récupérés de 17 caractéristiques géologiques, dont huit ont démontré la présence de diamants. Deux des échantillons contenaient plus d'un diamant, ce qui prouve que les diamants se concentrent à certains endroits de façon plus importante que dans les concentrations typiques des zones marines situées au large de la côte ouest namibienne.

### CONCESSIONS SEPTENTRIONALES

Les concessions septentrionales de Afri-Can (Blocs J, K, N et B), sont adjacentes à un secteur où les ressources diamantifères inférées excèdent 4,25 millions de carats.

#### BLOC J / CONCESSION WODUNA

Le Bloc J, situé à 105 km au nord de Luderitz en Namibie, s'étend sur 994 km<sup>2</sup> et occupe une partie de la plate-forme continentale, à des profondeurs variant entre 70 et 170 m approximativement. Le Bloc J (EPL 2499) est l'objet d'une option et entente de co-entreprise, signée en octobre 1999 entre Afri-Can et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd. Afri-Can détient actuellement une participation indivise de 70% dans la concession et en est l'opérateur.

L'analyse des données combinées des deux premiers programmes d'échantillonnage a permis de confirmer la nature diamantifère de la Caractéristique 8 et l'étendue de la minéralisation est maintenant bien définie dans la région échantillonnée. De plus, il est maintenant évident que le Bloc J est l'hôte de trois types distincts de dépôts diamantifères, soit **des vallées de pavements désertiques marins, des paléo-zones de ressac (vagues de graviers), et une vallée éolienne/fluviale.**

- Les **pavements désertiques marins** (Caractéristique 8) sont le résultat de l'érosion de sables et conglomérats remontant à la période tertiaire (il y a 8 000 à 3 millions d'années).

L'importance de la découverte de pavements désertiques marins ne peut être sous-estimée. L'information publiée par De Beers sur les dépôts du plateau continental moyen le démontre bien:

## CONCESSIONS MARINES DIAMANTIFÈRES NAMIBIENNES

### BLOC J / CONCESSION WODUNA (suite)

«Les graviers diamantifères cimentés sur les revers de crêtes structurales ont été engloutis durant les périodes de transgressions marines et d'érosion. Leur remaniement subséquent a produit des pavements désertiques marins à partir des sédiments fluviaux et deltaïques originaux, augmentant la teneur diamantifère de 4 à 20 fois.»

- Les graviers récupérés dans les **vagues de graviers** (Caractéristiques 8 et 17) contiennent une abondance de «suites exotiques de la rivière Orange», dont les agates, jaspes et épisodites lesquelles, en quantités aussi élevées, sont de bons indicateurs de la présence de diamants. Les vagues de graviers sont situées à 125 m de profondeur et sont caractérisées par la présence de grandes dalles de socle rocheux. Afri-Can est la première société après Namdeb (co-entreprise entre le Gouvernement namibien et De Beers) à avoir découvert un dépôt de vagues de graviers.

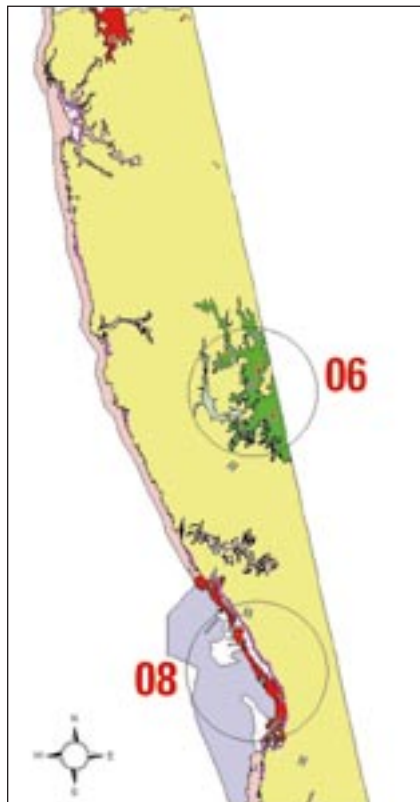
- La géologie de la **vallée éolienne/fluviale** (Caractéristique 6) est très similaire à celle qui est exploitée par Diamond Fields (Marshall Forks) et Namco (caractéristique 19). La Caractéristique 6

est située à environ 105 m de profondeur et consiste en un groupe de vallées et de dépressions qui auraient été exposées quand la côte se trouvait à 125 m sous le niveau actuel de la mer, soit à l'époque de formation de la Caractéristique 8. La Caractéristique 6 aurait été inondée quand le niveau de la mer a monté, créant ainsi des lagons marins.

L'importance de la superficie des zones minéralisées et potentiellement minéralisées augmente le potentiel de valeur ajoutée du Bloc J. Le tableau suivant donne la superficie en km<sup>2</sup> des zones de minéralisation indiquées et des zones potentiellement minéralisées du Bloc J:

GÉOTYPE	Zone de minéralisation indiquée (km <sup>2</sup> )	Zone de minéralisation potentielle (km <sup>2</sup> )	Total (km <sup>2</sup> )
Éolienne/fluviale	3,7	0,5	4,2
Pavements désertiques	2,7	14,8	17,5
Vagues de graviers	1,4	19,0	20,4
Total	7,8	34,3	42,1

#### ▼ Cibles d'échantillonnage 2003-2005 nord



#### LÉGENDE

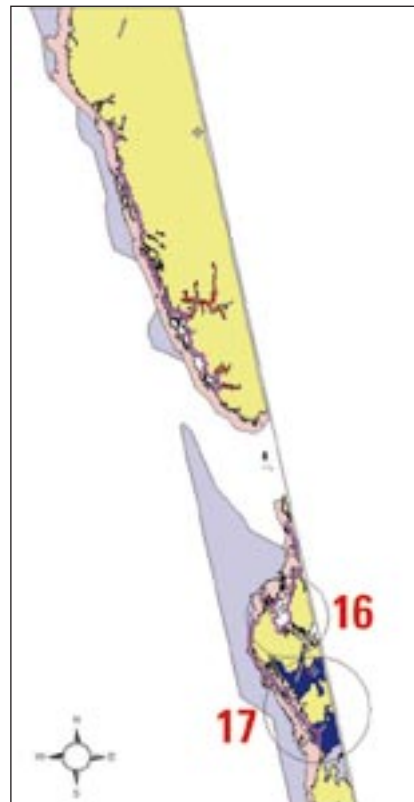
##### Cibles d'échantillonnage

- Pavements désertiques - indiqué
- Pavements désertiques - potentiel
- Vagues de graviers - indiqué
- Vagues de graviers - potentiel
- Éolienne/fluviale - indiqué
- Éolienne/fluviale - potentiel

##### Échantillonnages précédents

- Positif
- Négatif
- Lignes d'affleurements
- Affleurements du socle rocheux

#### ▼ Cibles d'échantillonnage 2003-2005 sud



## CONCESSIONS MARINES DIAMANTIFÈRES NAMIBIENNES

### BLOC J / CONCESSION WODUNA (suite)

#### DÉVELOPPEMENT FUTUR

Afri-Can a complété la phase préparatoire du prochain programme d'échantillonnage en vrac et de pré-faisabilité en octobre 2003. L'échantillonnage couvrira la superficie de 42,1 km<sup>2</sup> des zones minéralisées et potentiellement minéralisées déjà identifiées sur le Bloc J. L'objectif du programme consiste à établir une ressource minière sur le Bloc J selon les règles et

définitions du CIMM. Le programme couvre 20 zones cibles dont cinq où la minéralisation est indiquée et où des ressources seront délimitées. Les 15 autres cibles sont les extensions des zones minéralisées où la présence de diamants n'a pas encore été démontrée. On compte y extraire un total de 1 117 échantillons de 10 m<sup>3</sup> chacun.

**«L'approche méthodique de développement de la concession a permis à la Société de compléter avec succès deux levés géophysiques et deux programmes d'échantillonnage.»**

	CARACTÉRISTIQUE 6	CARACTÉRISTIQUE 8	CARACTÉRISTIQUES 16 et 17
<b>SITUATION</b>	105 m sous le niveau de la mer.	125 m sous le niveau de la mer.	120 m sous le niveau de la mer.
<b>TYPE ET ÉTENDUE</b>	Zone éolienne / fluviale couvrant 3,69 km <sup>2</sup> , desquels 3,1 km <sup>2</sup> contiennent des graviers diamantifères.	Paléo-zone de ressac qui s'étend sur une superficie de 11,7 km <sup>2</sup> . Une zone de 2 km <sup>2</sup> contient des conglomérats diamantifères appelés «vagues de graviers».	Série de vallées en arrière-plage. Ces caractéristiques s'étendent sur 0,7 km <sup>2</sup> et contiennent des graviers diamantifères.
<b>NOTES</b>	Géologie similaire à celle des caractéristiques exploitées par Diamond Fields et Namco.	Namdeb exploite un dépôt de vagues de graviers semblable au nôtre et en extrait 600 000 carats de diamants-gemmes par an.	Formations importantes de vagues de graviers. Cette zone fait partie des extensions diamantifères potentielles couvrant 25 km <sup>2</sup> .

#### AUTRES CONCESSIONS SEPTENTRIONALES

La Société possède des options d'achat pour obtenir des positions de contrôle sur trois autres concessions dans le secteur:

Bloc B: option et entente de co-entreprise avec Together Quando Mining Consortium (PTY) Ltd. dans le but de gagner un intérêt indivis n'excédant pas 80% pour une concession de 269 km<sup>2</sup>. Afri-Can détient actuellement 30% de la concession.

Bloc K (EPL 2500): option et entente de co-entreprise avec la société Tsondab Gem Exploration (PTY) Ltd. dans le but de gagner un intérêt indivis n'excédant pas 70% pour une concession de 995 km<sup>2</sup>.

Bloc N: entente d'option avec la société Karas Mineral Holding (PTY) Ltd. dans le but de gagner un intérêt indivis n'excédant pas 55% pour une concession de 905 km<sup>2</sup>. Afri-Can détient actuellement 30% de la concession.

## CONCESSIONS MARINES DIAMANTIFÈRES NAMIBIENNES

### CONCESSIONS MÉRIDIONALES

#### NAMIBIAN GEMSTONES

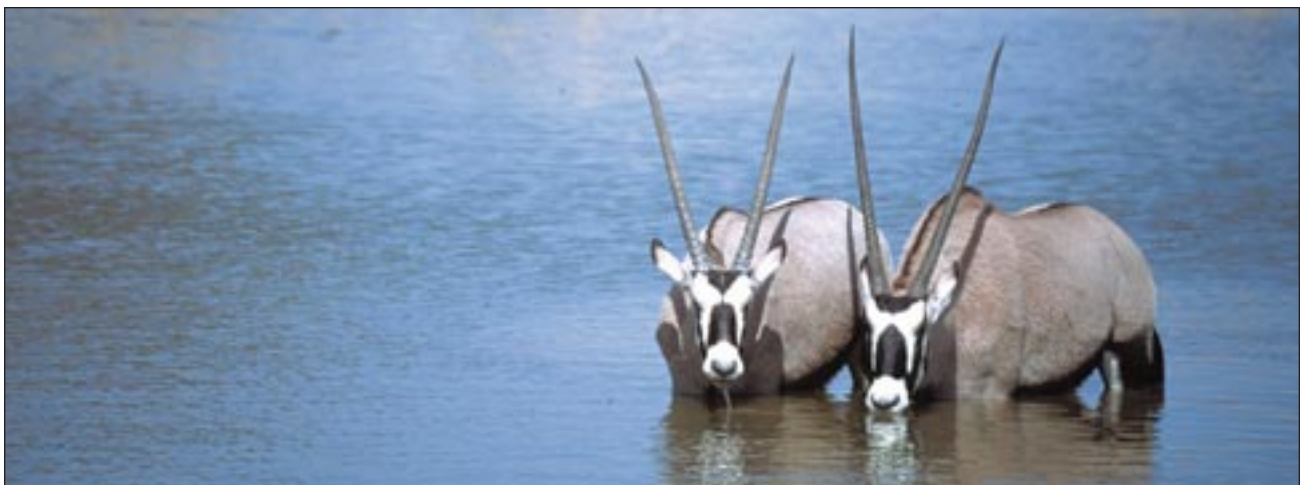
Le grand bloc de concessions méridionales d'Afri-Can, Namibian Gemstones, est situé à proximité de l'extrémité occidentale des riches concessions de Namdeb (co-entreprise entre De Beers et le Gouvernement namibien). Les ressources inférées de diamants marins y atteignent actuellement huit millions de carats. Afri-Can détient une participation indivise de 60% sur la concession. En vertu de l'entente de co-entreprise signée avec Namibian Gemstones Mining Corporation (PTY) Limited, Afri-Can possède l'option d'augmenter sa participation à 80%. Afri-Can est l'opérateur de la co-entreprise. Le bloc de concessions couvre 23 000 km<sup>2</sup> et son fonds marin atteint des profondeurs variant de

168 m à plus de 500 m. Un levé géophysique a permis d'isoler de vastes zones de sédiments non-consolidés et de nombreux secteurs similaires à ceux où les diamants se concentrent ailleurs le long de la côte namibienne. Environ 20% de la zone étudiée, soit quelque 1 900 km<sup>2</sup>, ont révélé des secteurs peuplés d'affleurements rocheux et de roches recouvertes d'une fine couche de sédiments non-consolidés. On y a découvert des preuves de l'érosion du passé, caractérisée sous la forme de paléo-chenaux, d'anciennes terrasses et de cuvettes. De telles formations géologiques ont la réputation de contenir des diamants ailleurs le long de la côte. Suite à ces résultats, la direction planifie un programme d'échantillonnage par excavation sur le secteur cible de 1 900 km<sup>2</sup>. Cet échantillonnage permettra l'identification de matériaux terrigènes susceptibles d'être associés avec des dépôts diamantifères.

#### ▼ *Point d'eau Okaukuejo, Parc National Etosha*



#### ▼ *Peuple Damara, un de 13 groupes culturels namibiens*



#### ▲ *Oryx; Point d'eau Okaukuejo, Parc National Etosha*

## RÉPUBLIQUE DE NAMIBIE

La République de Namibie est un des pays les plus stables sur le plan politique et un des mieux développés en Afrique. Depuis l'obtention de son indépendance de l'Afrique du Sud en 1990, le pays s'est muni d'une constitution reconnue comme l'une des plus démocratiques au monde. L'industrie minière est réglementée par des lois qui garantissent les droits à la propriété et assurent une protection contre l'expropriation et le rapatriement des profits. L'industrie minière diamantifère joue un rôle crucial dans l'économie du pays et y contribue quelque 400 \$ US millions avec une production de diamants de qualité gemme qui atteint environ 1,6 million de carats par an. La qualité des diamants terrestres et marins est la plus élevée au monde et leur prix moyen atteint 276 \$ US par carat. La production marine dépasse la production terrestre et représente maintenant 60% du total. L'industrie diamantifère marine en Namibie offre un potentiel énorme avec ses ressources estimées à plus de deux milliards de carats (données mises à jour en 2000).



▲ *Centre-ville de Windhoek, capitale de la Namibie*

**«L'industrie diamantifère marine en Namibie offre un potentiel énorme avec ses ressources estimées à plus de deux milliards de carats.»**

### IMPLICATION COMMUNAUTAIRE

Une partie de la vision de développement à long terme de la Société comprend également une volonté de créer une relation durable avec le peuple namibien. Dans le but de créer une base pour cette vision, Afri-Can a conclu une entente avec Ototinana Regional Marine Mineral Exploration (PTY) Ltd. («ORMME»), qui permet à ORMME de participer en tant qu'actionnaire d'Afri-Can. ORMME est une corporation namibienne à but non lucratif détenue directement par les conseils régionaux des régions Oshikoto, Ohangwena, Oshana et Omusati. Ces conseils régionaux sont des autorités gouvernementales locales qui représentent plus de 60% de la population namibienne. ORMME a été créée dans le but de promouvoir les développements sociaux et économiques nécessaires en Namibie. ORMME assistera Afri-Can dans la réalisation de projets de développement dans les régions qu'elle représente.

L'implication directe de la direction en Namibie a permis de solidifier des liens entre la Société et la communauté locale des affaires et de la finance. Cette représentation locale permet de démontrer aux namibiens ainsi qu'à leurs représentants gouvernementaux notre volonté de succès à travers un engagement à long terme avec le peuple.

### DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE

Afri-Can, Société de Minéraux Marins s'engage à ce que la conduite de ses affaires soit représentative de celle d'un citoyen corporatif responsable, respectant les lois du Gouvernement namibien. Nous exigeons donc de nos contracteurs qu'ils prennent des mesures favorisant la protection de la faune et de l'environnement. Par conséquent, ceux-ci doivent adhérer et respecter toute la réglementation environnementale du Gouvernement namibien.



▲ *Montagnes Khomas Hochland, entourant Windhoek*

## INFORMATIONS CORPORATIVES

### MEMBRES DE LA DIRECTION ET ADMINISTRATEURS

**Chris I. von Christerson** †

Administrateur et Président du conseil d'administration

**Pierre Léveillé** †

Administrateur, Président et Chef de la direction

**Bernard J. Tourillon**

Administrateur, Vice-président exécutif et Chef des services financiers

**Marcel Drapeau**

Administrateur et Secrétaire corporatif

**Kim Lord**

Directeur de l'exploration

**R.W. (Dick) Foster**

Directeur du développement des ressources

**Anthony H. Bloom** \*

Administrateur

**Kim Hatfield** †

Administrateur

**Michael Nicolai** \*

Administrateur

**Hugh R. Snyder** \*†

Administrateur

### CONSEILLERS TECHNIQUES

**Donald G. Sutherland**

Placer Analysis Limited

**Charles Wyndham**

WWW International Diamond Consultants Ltd.

\* Membres du comité de vérification et de rémunération

† Membres du comité technique du conseil d'administration

### Siège social

4444, rue Ste-Catherine Street ouest, bureau 201

Montréal, Québec, Canada H3Z 1R2

Téléphone: 514-846-2133

Télécopieur: 514-846-1435

Courriel: info@afri-can.com

Site Web: www.afri-can.com

### Bureau — Namibie

Boîte postale 22978

Windhoek, Namibie

Téléphone: 246-61-263-951

Télécopieur: 246-61-263-951

Courriel: noragem@iafrica.com.na

### Avocats

Werksmans

Londres, Royaume-Uni

Johannesburg, Afrique du Sud

### Agents de transferts

Computershare

Montréal, Québec, Canada

### Vérificateurs — Canada

KPMG

Montréal, Québec, Canada

### Vérificateurs — Namibie

KPMG Namibie

Windhoek, Namibie

### Banque — Canada

HSBC (Canada)

Montréal, Québec, Canada

### Banque — Namibie

First National Bank Namibia

Windhoek, Namibie

Bourses et symboles:

TSX Croissance - AFA

Francofort (XETRA) - AJF

OTC (Pink Sheets) - AFCMF

Actions émises: 73 249 725

Pleinement diluées: 81 422 016

Numéro d'exemption SEC USA: 12g3-2(b): 82-3329



## DISCUSSION ET ANALYSE DE LA DIRECTION SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Cette discussion et analyse de la direction sur les états financiers de la Société devrait être lue conjointement avec la déclaration sur la responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière, des états financiers consolidés et des notes afférentes.

À moins d'indication contraire, les références à des montants en dollars correspondent à des dollars canadiens.

### Description des opérations

Afri-Can est une Société d'exploration et de développement minier, se spécialisant dans l'acquisition et le développement d'importantes concessions marines diamantifères. La mission d'entreprise d'Afri-Can consiste à découvrir et développer des ressources diamantifères marines de classe mondiale.

Les principaux actifs d'Afri-Can consistent en une série d'ententes d'options et de co-entreprises avec différents groupes namibiens, donnant le contrôle à la Société sur 28 concessions marines couvrant 26 500 kilomètres carrés. Cette superficie totale fait d'Afri-Can le plus important détenteur de concessions d'exploration diamantifère au large des côtes de la Namibie. La Société considère également la possibilité d'acquérir des concessions diamantifères terrestres.

### Résultats d'exploitation

Pour l'année fiscale se terminant le 31 août 2003, la Société a investi 1 226 957 \$ sur ses concessions marines en frais d'exploration, de maintenance et d'acquisition, tout en réduisant sa perte opérationnelle à 891 676 \$ (0,01 \$ par action) par rapport à 980 317 \$ (0,01 \$ par action) pour la même période l'année dernière.

### ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT

Au cours de l'année fiscale, la direction a concentré ses efforts sur le contrôle des frais opérationnels, sur le maintien de notre présence en Namibie et sur la levée de fonds requis pour la poursuite de nos programmes d'exploration et pour les dépenses administratives afférentes.

De ce fait, la Société a réduit ses dépenses générales et administratives par rapport à l'an dernier de 87 696 \$ (ou 9,88 %) et ses autres coûts de 945 \$ (ou 1 %).

### Dépenses administratives et générales

La diminution des dépenses générales et administratives de 87 696 \$ est le résultat d'une réduction des frais de voyages, alors que la Société a réduit ses activités de promotion à l'étranger.

Pour ce qui est des autres dépenses générales et administratives, l'augmentation liée aux salaires, aux avantages marginaux et frais de relations publiques a été compensée par des économies réalisées en frais de bureau, frais bancaires et charges d'intérêts ainsi qu'en frais d'enregistrement et d'information aux actionnaires.

### Autres coûts

En ce qui concerne les autres coûts non-généralisés et administratifs qui font partie des états consolidés des résultats et du déficit pour l'année 2003, les pertes sur taux de change représentent à nouveau la plus importante composante ayant un impact sur les résultats financiers.

Les pertes sur taux de change résultent du fait que certains actifs et passifs de la Société utilisent le rand sud-africain comme devise. La valeur comptable de ces actifs et passifs est alors convertie en dollars canadiens au taux en vigueur à la date de la transaction et est ré-évaluée à la fin de chaque période afin de tenir compte des fluctuations du rand. Ceci crée de temps à autre une perte sur taux de change qui ne résulte pas d'un décaissement.

La perte sur taux de change de 130 057 \$ inscrite aux états financiers (157 732 \$ pour l'année fiscale 2002) est le résultat d'une décision corporative en 2002 de retenir un paiement de 3 millions de rands à un contracteur, jusqu'à ce que certains problèmes de contrôle de qualité pour les travaux qu'il a effectués aient été réglés à l'entière satisfaction du Conseil d'administration de la Société. Cette situation, jusqu'à ce qu'elle soit résolue, créera un ajout de 3 millions de rands en comptes payables, inscrit au passif à court terme des bilans consolidés. À ce jour, les pertes comptables sur taux de change ne sont pas la conséquence d'un décaissement.

Alors que les revenus d'intérêts et la radiation de propriété minière s'expliquent d'eux-mêmes, le gain de 40 000\$ (40 000 \$ en 2002) résulte de la participation de la Société à un programme de crédit d'impôt offert par le Gouvernement du Québec. Ce programme offre une assistance aux sociétés québécoises qui recherchent des investisseurs internationaux. Malheureusement, ce programme prend fin en 2003.

## DISCUSSION ET ANALYSE DE LA DIRECTION SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

### ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT (suite)

#### Plan d'options

Au premier septembre 2002, la Société a adopté les normes du Conseil des normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables agréés concernant la rémunération et autres paiements sous forme d'actions. Ces normes définissent comment identifier, définir et informer des transactions où des actions sont remises en échange de biens ou de services.

Tel que suggéré par les normes, Afri-Can a décidé d'adopter la méthode de la juste valeur selon le modèle de Black-Scholes. Le coût est constaté au moment de l'octroi, en tant qu'augmentation des frais de rémunération ou des honoraires professionnels et du capital-actions. Lorsque les options sont exercées, le produit reçu est porté au crédit du capital des actions ordinaires (pour les détails, veuillez vous référer à la note 2 h) des états financiers).

L'incidence de l'adoption de la méthode de la juste valeur sur les états financiers consolidés pour l'année fiscale 2003 est une augmentation de 3 340 \$ aux salaires et bénéfices marginaux, une augmentation de 19 892 \$ en gestion de projets et frais de consultants comptabilisée aux états consolidés des frais reportés et une augmentation de 23 232 \$ au capital-actions de la Société.

Pour ce qui a trait aux options octroyées avant le premier septembre 2002, aucun changement n'a été effectué dans leur comptabilisation.

### ÉTATS CONSOLIDÉS DES FRAIS REPORTÉS

Afri-Can a pour mission de découvrir et de mettre en valeur des dépôts diamantifères marins de classe mondiale, tout en tentant de minimiser les frais d'exploration afin qu'ils figurent parmi les moins élevés de l'industrie en termes de coût par carat de ressources inférées découvertes.

L'exécution fructueuse d'un programme d'exploration diamantifère marine requiert des investissements importants en temps et capitaux. Les frais d'exploration peuvent être plus élevés que ceux associés à des programmes d'exploration terrestre. Toutefois, grâce aux économies d'échelle réalisées dans un contexte de production à plein rendement, les frais d'exploitation marine deviennent semblables à ceux d'une exploitation terrestre.

Afin de donner une idée de l'ampleur des coûts, l'investissement moyen requis dans l'industrie pour découvrir, identifier et définir un carat de ressources diamantifères inférées s'établit à environ 11,55 \$ par carat. À ce chapitre, De Beers affiche les coûts les moins élevés de l'industrie à environ 7 \$ par carat, tandis que ceux de Namco, à environ 21 \$, sont les plus élevés.

Comme Afri-Can contrôle un vaste portefeuille de concessions diverses sur le plan géologique, il est impossible de procéder à la mise en valeur simultanée de toutes les concessions de la Société. En revanche, il est possible d'estimer qu'Afri-Can devra investir de 7 à 11,5 millions de dollars pour chaque million de carats de ressources inférées délimitées.

Le montant de 1 177 154 \$ inscrit au total des frais d'exploration pour l'exercice 2003 (1 553 771 \$ en 2002), doit être considéré en tenant compte de l'objectif global établi, d'autant plus que cet investissement aura permis de faire progresser la mise en valeur des projets d'Afri-Can. Ce chiffre se situe d'ailleurs dans l'échelle générale des coûts typiques pour l'industrie.

#### Frais d'exploration

Le présent exercice aura présenté des défis alors que la Société devait trouver des moyens de contrôler ses frais d'exploration et ses frais de maintenance tout en menant des travaux pour parfaire la connaissance géologique de ses concessions et en planifiant son prochain programme d'échantillonnage.

Les frais d'exploration constituent des investissements directs d'Afri-Can dans l'exploration, la planification et l'entretien et sont répartis dans les cinq comptes de gestion suivants: frais de gestion de projet et honoraires des consultants; frais d'exploration géologique; frais de déplacement; frais d'entretien; et frais administratifs.

La diminution de 376 617 \$ (24 %) des frais d'exploration est attribuable à la renégociation de plusieurs ententes d'honoraires avec les consultants techniques ainsi qu'à la réduction en temps du programme d'échantillonnage en raison de difficultés techniques éprouvées par l'entrepreneur contractuel de la Société. Les frais de bureau et d'administration se sont accrus de 16 260 \$. Les frais relatifs aux propriétés minières ont atteint 104 100 \$ (0 \$ en 2002); ce dernier montant correspond à la capitalisation, à titre de frais d'exploration, de 16 % du coût de 625 000 \$ lié à la transaction avec ORMME.

## DISCUSSION ET ANALYSE DE LA DIRECTION SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

### BILANS CONSOLIDÉS

#### Fonds de roulement

Au 31 août 2003, la Société détenait une encaisse de 56 679 \$ et un déficit du fonds de roulement de 814 328 \$, par rapport à une encaisse de 780 867 \$ et à un surplus du fonds de roulement de 365 680 \$ au 31 août 2002.

Le passif à court terme de la Société atteint 974 476 \$ et comprend: 572 958 \$ (431 800 \$ au 31 août 2002) qui correspond au montant du compte payable équivalent de 3 millions de rands déjà mentionné; 298 118 \$ (110 576 \$ au 31 août 2002) pour le compte payable général; 53 400 \$ (26 901 \$ au 31 août 2002) pour les charges à payer; et 50 000 \$ comme billet à payer (0 \$ en 2002).

La situation actuelle de trésorerie de la Société et l'ajout de fonds provenant de placements privés en cours de réalisation, devraient suffire à soutenir le programme d'exploration planifié pour le reste de l'exercice 2003 et le début de l'exercice 2004. La Société continuera de surveiller la conjoncture des marchés financiers pour répondre à ses besoins en financements continus.

#### Frais capitalisés

Les coûts reliés à l'acquisition, à l'exploration et au développement de propriétés minières sont capitalisés par propriété jusqu'au début de la production commerciale. Si des réserves de minerai économiquement profitables étaient mises en valeur, les coûts capitalisés de la propriété concernée seraient virés aux immobilisations à titre d'actifs miniers et amortis selon la méthode des unités de production.

Une politique de la Société consiste à réviser la valeur reportée de ses propriétés minières ainsi que les frais d'exploration et de développement reportés au cours du quatrième trimestre de chaque année fiscale. La Société a conclu qu'aucun ajustement de la valeur comptable de ses actifs namibiens n'était requis, exception faite de la radiation d'un montant de 8 756 \$ découlant de l'abandon d'une petite concession terrestre en Namibie.

La récupération des montants indiqués au titre des propriétés minières et des frais d'exploration reportés connexes dépend de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la confirmation des intérêts de la Société dans les titres miniers, de la capacité de la Société d'obtenir le financement pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens.

#### Propriétés minières

Ce compte de gestion représente l'investissement total en espèces de la Société (6 937 652 \$ au 31 août 2003; 6 887 849 \$ au 31 août 2002) effectué afin d'acquérir son portefeuille de concessions marines en Namibie. Au cours de l'exercice 2003, la Société a investi 162 659 \$ avant la transaction liée à ORMME afin d'accroître sa participation dans différentes concessions.

#### Programmes d'exploration et de développement

Ce compte de gestion représente l'investissement total en espèces de la Société (6 320 191 \$ au 31 août 2003; 5 143 037 \$ au 31 août 2002) effectué pour lui permettre de parfaire sa connaissance de la géologie de ses concessions marines en Namibie. Au cours de l'exercice 2003, Afri-Can a investi 1 177 154 \$ en vue de l'atteinte de cet objectif. Les principaux travaux accomplis au cours de la période ont consisté dans le programme d'échantillonnage sur le Bloc J.

#### Dus aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2003, les montants à verser à des administrateurs ont augmenté de 180 356 \$ (239 913 \$ en 2003 contre 59 557 \$ en 2002). Cette hausse représente la participation financière directe de la direction dans l'expansion continue de la Société.

#### Capital-actions

Le nombre d'actions en circulation d'Afri-Can a augmenté de 2 200 000 actions en mars 2003 à la suite de la clôture d'un placement privé de 550 000 \$. En plus, 1 033 750 actions devaient être émises au 31 août 2003 dans le cadre d'un nouveau financement devant être complété au cours du premier trimestre de l'exercice à venir.

Au 31 août 2003, Afri-Can comptait 73 249 725 actions émises et en circulation (évaluées à 28 620 542 \$), 4 407 291 bons de souscription (10 121 686 en 2002) et 3 765 000 options (4 195 000 en 2002) en circulation, le nombre d'actions pleinement diluées s'établissant à 81 422 016 actions.

## DISCUSSION ET ANALYSE DE LA DIRECTION SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

### BILANS CONSOLIDÉS (suite)

#### Engagements

Selon les conditions de l'entente avec ORMME, Afri-Can a convenu d'investir un montant minimum de 5 % de ses frais d'exploration pour la formation et l'emploi. À ce jour, la Société a comblé ses engagements par l'embauche et la formation d'employés locaux namubiens. Les fonds utilisés pour la formation ont atteint 25 000 \$, soit un montant supérieur à 5 % de 476 517 \$ des coûts directs d'exploration promis dans l'entente. Ces montants ne sont pas comptabilisés de façon distincte dans les états financiers, mais incorporés aux dépenses d'affaires courantes.

#### Facteurs de risque

Toutes les propriétés minières où la Société détient des ententes de co-entreprise n'en sont qu'au stade d'exploration et n'ont pas fait preuve de la présence de gisements économiques de minéraux. L'exploration et le développement miniers marins sont des activités qui comportent un degré de risque élevé.

La réalisation éventuelle de profits à long terme par la Société sera en partie liée aux coûts et au succès des programmes d'exploration et de mise en valeur subséquents, lesquels pourront également être influencés par différents facteurs. Parmi ces facteurs, il faut considérer les attributs des gisements miniers éventuels, soit la qualité et la quantité des ressources, ainsi que les coûts de développement d'une infrastructure de production, les coûts de financement, le prix de marché des diamants bruts et la nature compétitive de l'industrie. L'effet ultime de ces facteurs ne peut être prédit avec précision, mais la combinaison d'un ou de plusieurs de ceux-ci pourrait nuire à la capacité de la Société de produire un bénéfice satisfaisant sur le capital investi.

Des investissements importants sont nécessaires pour mener à terme les programmes d'exploration et d'établissement de réserves. En l'absence de flux de trésorerie généré par une exploitation minière, la Société dépend des marchés boursiers pour financer ses activités d'exploration et d'évaluation de ressources. Les conditions du marché et d'autres facteurs indéterminés pourraient empêcher la Société de recevoir les fonds requis pour son développement.

#### Perspectives d'avenir

La Société a l'intention de poursuivre l'exploration et le développement de ses propriétés, à condition que des capitaux soient disponibles à des conditions acceptables. La Société entend se financer à même ses ressources financières existantes ou par émission d'actions ou de titres connexes. Toutefois, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation de financements additionnels.



**Bernard J. Tourillon, MBA**

Vice-président exécutif et Chef des services financiers  
Montréal, le 24 octobre 2003

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de Afri-Can, Société de Minéraux Marins et toute l'information contenue dans le présent Rapport annuel sont la responsabilité de la direction. Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les états financiers renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin d'assurer que les états financiers soient présentés fidèlement, à tous égards importants. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel est concordante avec les états financiers.

La direction maintient des systèmes de contrôle internes comptables et administratifs de qualité. Ces systèmes ont pour objet de fournir un degré raisonnable de certitude que l'information financière est pertinente, fiable et exacte et que l'actif de la Société est correctement comptabilisé et bien protégé.

Le Conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'appropriation des états financiers. Le Conseil s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son Comité de vérification.

Le Comité de vérification est nommé par le Conseil d'administration et tous ses membres sont des administrateurs externes. Le Comité rencontre périodiquement la direction, ainsi que les vérificateurs internes et externes, afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, des questions de vérification et d'examiner les états financiers et le rapport des vérificateurs externes. Le Comité fait part de ses constatations lorsque ce dernier approuve la publication des états financiers à l'intention des actionnaires.

Les états financiers ont été vérifiés, au nom des actionnaires, par les vérificateurs externes, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Les vérificateurs externes sont librement et pleinement associés au Comité de vérification.



**Pierre Léveillé**  
Président et Chef de la direction



**Bernard J. Tourillon, MBA**  
Vice-président exécutif et Chef des services financiers

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Afri-Can, Société de Minéraux Marins, aux 31 août 2003 et 2002 et les états consolidés des frais reportés, des résultats et du déficit et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 août 2003 et 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**  
**Comptables agréés**

Montréal, Canada  
Le 24 octobre 2003

## BILANS CONSOLIDÉS


31 août 2003 et 2002	2003	2002
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME:</b>		
Espèces et quasi-espèces	56 679	780 867
Placements temporaires	-	46 859
Débiteurs	85 740	73 107
Frais payés d'avance	17 729	34 124
	160 148	934 957
<b>IMMOBILISATIONS (note 3)</b>	33 977	40 976
<b>PROPRIÉTÉS MINIÈRES (note 4)</b>	6 937 652	6 887 849
<b>FRAIS D'EXPLORATION ET DE DÉVELOPPEMENT REPORTÉS (note 5)</b>	6 320 191	5 143 037
	<b>13 451 968</b>	<b>13 006 819</b>
<b>PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME:</b>		
Comptes et charges à payer	924 476	569 277
Billet à payer (note 6)	50 000	-
	974 476	569 277
<b>MONTANT DÛ AUX ADMINISTRATEURS (note 7)</b>	239 913	59 557
<b>AVOIR DES ACTIONNAIRES</b>		
Capital-actions (note 8)	28 620 542	27 869 272
Surplus d'apport (note 8)	124 545	124 545
Déficit	(16 507 508)	(15 615 832)
	12 237 579	12 377 985
Mode de présentation (note 1)		
Engagements (note 14)		
Éventualité (note 15)		
Événement postérieur à la date du bilan (note 16)		
	<b>13 451 968</b>	<b>13 006 819</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil,



Bernard J. Tourillon, administrateur



Marcel Drapeau, administrateur

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES FRAIS REPORTÉS

<b>Exercices terminés les 31 août 2003 et 2002</b>	<b>2003</b>	<b>2002</b>
	\$	\$
<b>FRAIS D'EXPLORATION:</b>		
Gestion de projet et frais de consultants	382 573	503 585
Frais directs d'exploration géologique	476 517	851 417
Frais de voyage	73 304	74 369
Frais relatifs aux propriétés minières (note 4)	104 100	-
Frais de bureau et d'administration	140 660	124 400
<b>AUGMENTATION DES FRAIS REPORTÉS</b>	<b>1 177 154</b>	<b>1 553 771</b>
<b>SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>5 143 037</b>	<b>3 589 266</b>
<b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>6 320 191</b>	<b>5 143 037</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT

Exercices terminés les 31 août 2003 et 2002	2003	2002
	\$	\$
<b>FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION:</b>		
Dépenses de voyage	77 640	176 461
Honoraires	189 202	201 078
Salaires et avantages sociaux	117 185	91 313
Frais de bureau	120 525	112 261
Information aux actionnaires et frais de registrariat	117 984	121 353
Relations publiques	151 675	154 808
Intérêts et frais bancaires	15 231	16 931
Amortissement des immobilisations	10 367	13 300
	799 809	887 505
<b>AUTRES:</b>		
Radiation de propriétés minières	8 756	-
Perte sur change	130 057	152 732
Revenus d'intérêts	(6 946)	(19 920)
Autres revenus	(40 000)	(40 000)
	91 867	92 812
<b>PERTE NETTE</b>	891 676	980 317
<b>DÉFICIT AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	15 615 832	14 635 515
<b>DÉFICIT À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	16 507 508	15 615 832
<b>PERTE NETTE PAR ACTION</b>	(0.01)	(0.02)
<b>PERTE NETTE PAR ACTION DILUÉE</b>	(0.01)	(0.02)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 31 août 2003 et 2002	2003	2002
	\$	\$
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION:</b>		
Perte nette	(891 676)	(980 317)
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	10 367	13 300
Radiation de propriétés minières	8 756	-
Revenu d'intérêt non réalisé	-	(8 562)
Perte de change non réalisée	129 843	43 987
	(742 710)	(931 592)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Débiteurs	(12 633)	(16 677)
Frais payés d'avance	16 395	(20 962)
Comptes et charges à payer	154 502	(26 918)
	158 264	(64 557)
	(584 446)	(996 149)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT:</b>		
Augmentation du montant dû aux administrateurs	38 356	(41 540)
Remboursement d'une débenture convertible	-	(282 000)
Billet à payer	50 000	-
Émission de capital-actions	731 378	2 789 296
	819 734	2 465 756
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT:</b>		
Diminution de placements temporaires	46 859	136 654
Acquisition d'immobilisations	(3 368)	(2 563)
Acquisition de propriétés minières	(162 659)	(251 163)
Frais d'exploration et de développement reportés	(840 308)	(1 051 945)
	(959 476)	(1 169 017)
<b>(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES</b>	(724 188)	300 590
<b>ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	780 867	480 277
<b>ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	56 679	780 867

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## EXERCICES TERMINÉS LES 31 AOÛT 2003 ET 2002

La société, constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par action, exerce ses activités dans le secteur minier.

### 1- MODE DE PRÉSENTATION:

La société détient des propriétés minières au stade d'exploration en Namibie. La récupération des montants indiqués au titre de propriétés minières et des frais reportés connexes dépend de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la capacité de la société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur (note 16) et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens.

### 2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES:

#### a) Périmètre de consolidation:

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux de sa filiale en propriété exclusive, Noragem (Pty) Limited, une société namibienne.

#### b) Espèces et quasi-espèces:

Les espèces et quasi-espèces sont limitées aux placements qui sont facilement convertibles en un montant connu d'espèces, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins.

#### c) Placements temporaires:

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur marchande.

#### d) Immobilisations:

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie estimative selon la méthode du solde dégressif aux taux annuels suivants:

ÉLÉMENT D'ACTIF	TAUX
Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	30 %

#### e) Propriétés minières et frais d'exploration et de développement reportés:

Les coûts reliés à l'acquisition, à l'exploration et au développement de propriétés minières sont capitalisés par propriété jusqu'au début de la production commerciale. Si des réserves de minerai économiquement profitables sont développées, les coûts capitalisés de la propriété concernée sont virés aux immobilisations à titre d'actifs miniers et amortis selon la méthode des unités de production. S'il est établi que les coûts capitalisés d'acquisition, d'exploration et de développement ne sont pas récupérables selon la durée de vie estimative de la propriété, ou si le projet est abandonné, celui-ci est dévalué à sa valeur de réalisation nette.

La récupération des montants indiqués au titre des propriétés minières et des frais d'exploration reportés connexes dépend de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la confirmation des intérêts de la société dans les titres miniers, de la capacité de la société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens. Les montants inscrits pour les propriétés minières et les frais d'exploration ne représentant pas nécessairement la valeur présente ou future.

#### f) Conversion de devises étrangères:

Les éléments d'actif et de passif provenant de l'exploitation étrangère ont été convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date du bilan. Les éléments de l'état des résultats ont été convertis selon le taux de change moyen de chaque mois de l'exercice. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion sont imputés aux résultats de l'exercice.

Les éléments d'actif et de passif monétaires de la filiale de la société, considérée comme un établissement étranger intégré, sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les éléments de l'état des résultats sont convertis aux taux de change moyens en vigueur durant l'exercice, à l'exception de l'amortissement qui est converti au taux en vigueur à la date d'acquisition de l'actif auquel il se rapporte. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion sont imputés aux résultats de l'exercice.

#### g) Perte nette par action:

La perte nette par action est calculée selon la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation durant l'exercice.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### EXERCICES TERMINÉS LES 31 AOÛT 2003 ET 2002

#### 2- Principales conventions comptables (suite):

##### h) Régime d'intéressement au capital:

La société offre un régime d'intéressement au capital, qui est décrit à la note 8. Avant le 1er septembre 2002, aucune charge au titre de l'intéressement n'était constatée à l'égard de ce régime lorsque des options d'achat d'actions étaient octroyées à des employés et des non-employés, et toute contrepartie payée lors de l'exercice des options était portée au crédit du capital-actions.

En novembre 2001, le Conseil des normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés («ICCA») a émis de nouvelles normes concernant les paiements à base d'actions (chapitre 3870, Rémunération et autres paiements à base d'actions), qui visent les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2002. Ce chapitre définit des normes de constatation, de mesure et d'information à fournir applicables aux rémunérations à base d'actions à l'intention des non-salariés et des salariés. Selon les nouvelles normes, tous les paiements à base d'actions faits à des salariés et non-salariés doivent être comptabilisés systématiquement dans les états financiers de la société. Ces normes définissent une méthode de comptabilisation basée sur la juste valeur et encouragent les sociétés à adopter cette méthode à l'égard de leurs régimes de rémunérations à base d'actions offerts aux salariés. Ce coût est constaté, en tant qu'augmentation de la charge de rémunération, des frais reportés ou des honoraires et du capital-actions. Lorsque les options sont levées, le produit reçu est porté au crédit du capital versé des actions ordinaires.

Tel qu'il est encouragé par la nouvelle norme, la société a choisi d'adopter la méthode de la juste valeur pour la comptabilisation des options d'achat d'actions octroyées à des salariés et non-salariés à compter du 1er septembre 2002. Pour les options octroyées avant le 1er septembre 2002, la société continue de suivre la convention comptable décrite ci-dessus.

##### i) Utilisation d'estimations:

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus nécessite que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants des éléments d'actif et de passif déclarés, les montants reliés de revenus et de dépenses, la valeur de réalisation des propriétés minières et des frais d'exploration et de développement reportés, l'évaluation des passifs environnementaux et la présentation du passif éventuel. Les résultats réels peuvent différer des montants estimés.

#### 3- IMMOBILISATIONS:

	2003			2002		
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement de bureau	50 074	32 960	17 114	50 074	28 682	21 392
Équipement informatique	55 944	39 081	16 863	52 577	32 993	19 584
	106 018	72 041	33 977	102 651	61 675	40 976

#### 4- PROPRIÉTÉS MINIÈRES:

	Solde au 31 août 2002 (\$)	Addition (ajustements) (\$)	Radiation (\$)	Solde au 31 août 2003 (\$)
Namibie — Namibian Gemstones 1)	5 235 181	-	-	5 235 181
Namibie — Bloc B Quando (option) 2)	163 245	-	-	163 245
Namibie — Bloc J Woduna (option) 3)	776 632	119 574	-	896 206
Namibie — Bloc K Tsondab	1 637	-	-	1 637
Namibie — Bloc M Kuvelai (option) 4)	20 044	-	-	20 044
Namibie — Bloc N Karas (option) 5)	57 080	-	-	57 080
Ghana — Kade	1	-	(1)	-
Canada — East Leitch	1	-	-	1
Autres	9 028	43 085	(8 755)	43 358
Frais relatifs aux propriétés minières 6)	625 000	(104 100)	-	520 900
	6 887 849	58 559	(8 756)	6 937 652

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### EXERCICES TERMINÉS LES 31 AOÛT 2003 ET 2002

#### 4- PROPRIÉTÉS MINIÈRES (suite):

- 1) Au 31 août 2003, la société détient un intérêt de 60 % (60 % en 2002) dans les concessions diamantifères - Namibian Gemstones. En vertu d'une entente d'option de coparticipation intervenue avec Namibian Gemstones Mining Corporation (PTY), la société détient une option d'acquisition d'un intérêt additionnel de 20 % en vertu d'une contrepartie en espèces de 1 440 000 \$ US.
- 2) Au 31 août 2003, la société détient un intérêt de 30 % (30 % en 2002) dans la concession diamantifère dénommée Quando (Bloc B). En vertu d'une entente d'option de coparticipation intervenue entre Together Quando Mining Consortium (PTY) Ltd. et la société, celle-ci a le droit d'augmenter sa participation jusqu'à 80 % en échange de paiements et de dépenses d'exploration. Selon cette entente, la société pourra acquérir une participation additionnelle de 30 % en conduisant des programmes de délimitation des ressources et d'échantillonnage en vrac, en versant 270 000 \$ NA (50 000 \$ CDN) et en émettant 200 000 actions. Finalement, la société pourra acquérir une participation additionnelle de 20 % en versant 170 000 \$ NA (31 500 \$ CDN) et en émettant 100 000 actions à Together Quando, et ce, au plus tard 90 jours après la complétion de l'échantillonnage en vrac.
- 3) Au 31 août 2003, la société détient un intérêt de 70 % (60 % en 2002) dans la concession diamantifère dénommée Woduna (Bloc J).
- 4) En vertu d'une entente d'option et de coparticipation intervenue entre Kuvelai Delta Mining Company (PTY) Ltd. et la société, celle-ci a le droit d'acquérir une participation de 55 % dans la concession diamantifère dénommée Kuvelai (Bloc M), en échange de paiements et de dépenses d'exploration. La société pourra acquérir une participation indivise de 30 % en versant 250 000 \$ NA (46 300 \$ CDN) et en conduisant une étude géophysique de reconnaissance et ce, pour un montant maximal de 800 000 \$ NA (148 200 \$ CDN). De plus, la société pourra acquérir une participation indivise additionnelle de 25 % en versant 625 000 \$ NA (115 800 \$ CDN) à Kuvelai, et ce, au plus tard un an suivant l'approbation de la transaction par les autorités réglementaires.
- 5) Au 31 août 2003, la société détient un intérêt de 30 % (30 % en 2002) dans la concession diamantifère dénommée Karas (Bloc N). En vertu d'une entente d'option intervenue entre Karas Minerals Holding (PTY) Ltd. et la société, celle-ci a le droit d'augmenter sa participation jusqu'à 55 %. La société pourra acquérir une participation indivise additionnelle de 25 % en versant 600 000 \$ NA (111 100 \$ CDN) à Karas, et ce, au plus tard un an suivant l'approbation de la transaction par les autorités réglementaires.
- 6) Le 21 novembre 2001, la société a conclu une entente avec Ototinana Regional Marine Mineral Exploration (PTY) Ltd. («ORMME»), une corporation namibienne à but non lucratif détenue directement par les conseils régionaux des régions Oshikoto, Ohangwena, Oshana et Omusati. En vertu de cette entente, la société a émis 2 500 000 actions ordinaires à ORMME et, en contrepartie, le ministère des Mines et Énergie de la Namibie accorde à la société une clause de non-réduction de la superficie de toutes ses concessions namibiennes pour les trois prochaines périodes de deux ans. Le montant de 625 000 \$ attribué aux 2 500 000 actions ordinaires sera amorti sur la durée restante à l'entente et inclus dans les frais d'exploration et de développement reportés.

#### 5- FRAIS D'EXPLORATION ET DE DÉVELOPPEMENT REPORTÉS:

	<b>Solde au 31 août 2002 (\$)</b>	<b>Addition (\$)</b>	<b>Radiation (\$)</b>	<b>Solde au 31 août 2003 (\$)</b>
Namibie — Namibian Gemstones	2 619 794	114 799	-	2 734 593
Namibie — Bloc B Quando	488 386	18 789	-	507 175
Namibie — Bloc J Woduna	1 858 534	1 005 472	-	2 864 006
Namibie — Bloc K Tsondab (option) 1)	48 185	15 105	-	63 290
Namibie — Bloc M Kuvelai (option)	26 821	12 242	-	39 063
Namibie — Bloc N Karas (option)	101 317	10 747	-	112 064
	5 143 037	1 177 154	-	6 320 191

- 1) En vertu d'une entente de coparticipation entre Tsondab Gem Exploration (PTY) Ltd. et la société, celle-ci a le droit d'acquérir une participation de 70 % dans la concession diamantifère dénommée Tsondab (Bloc K). La société pourra acquérir une participation indivise de 20 % en versant 1 000 000 \$ NA (185 500 \$ CDN). De plus, la société pourra acquérir une participation indivise additionnelle de 10 % en versant 1 000 000 \$ NA (185 500 \$ CDN) à Tsondab et ce, au plus tard six mois suivant l'approbation de la transaction par les autorités réglementaires. Par la suite, la société pourra acquérir quatre participations additionnelles de 10 % en versant 500 000 \$ NA (92 800 \$ CDN) pour chaque participation de 10 %, et ce, au plus tard entre 18 mois et 36 mois suivant l'approbation de la transaction par les autorités réglementaires.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### EXERCICES TERMINÉS LES 31 AOÛT 2003 ET 2002

#### 6- BILLET À PAYER:

Le billet à payer ne porte pas intérêt et est remboursable en un versement lorsque le placement privé décrit à la note 16 sera complété.

#### 7- MONTANT DÛ AUX ADMINISTRATEURS:

Le montant dû aux administrateurs ne porte pas intérêt et ne comporte aucune modalité de remboursement.

#### 8- CAPITAL-ACTIONS:

##### Autorisé:

Nombre illimité d'actions ordinaires, votantes, sans valeur nominale

##### Émission:

Au cours des exercices, la société a émis des actions ordinaires, comme suit:

	2003		2002	
	Quantité	Montant \$	Quantité	Montant \$
Solde au début de l'exercice	70 015 975	27 869 272	55 422 992	23 941 861
Payées en argent	2 200 000	550 000	9 799 083	2 732 435
Exercice de bons de souscription	—	—	775 545	308 118
Exercice d'options d'achat d'actions	—	—	50 000	10 500
Acquisition de propriétés minières	—	—	3 162 640	780 660
Conversion d'un billet à ordre (note 6)	—	—	805 715	282 000
Frais d'émission d'actions	—	(28 712)	—	(186 302)
Actions à émettre, payées en argent	1 033 750	206 750	—	—
Options d'achat d'actions ordinaires	—	23 232	—	—
Solde à la fin de l'exercice	73 249 725	28 620 542	70 015 975	27 869 272

#### Options d'achat d'actions ordinaires:

La société a adopté un régime d'options d'achat d'actions (le «Régime») selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent, de temps à autre, attribuer des options permettant d'acquérir des actions ordinaires à ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants. Les conditions et le prix d'exercice de chaque option sont déterminés par les membres du conseil d'administration.

Le Régime stipule que le nombre maximum d'actions ordinaires dans le capital de la société qui pourrait être réservé pour attribution en vertu du Régime est égal à 4 228 746 (4 228 746 en 2002) actions ordinaires de la société et le nombre maximal d'actions ordinaires réservées à l'attribution des options à un seul détenteur ne peut dépasser 5 % des actions ordinaires en circulation à la date d'attribution. Les options doivent être exercées au plus tard cinq ans après la date d'attribution.

Le prix d'exercice de chaque option est établi par les membres du conseil d'administration.

Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2003, la société a octroyé 145 000 options d'achat d'actions à des salariés et non-salariés. La juste valeur de ces options a été déterminée à l'aide du modèle Black-Scholes:

Taux de rendement des dividendes	— %
Volatilité projetée	98 %
Taux d'intérêt sans risque	3,25 %
Durée moyenne prévue des options	5 ans
Moyenne pondérée de la juste valeur de chaque option	0,16 \$

L'incidence de l'adoption de la méthode de la juste valeur sur les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 août 2003 est une augmentation de 23 232 \$ répartie entre la charge de rémunération, les frais d'exploration et du capital-actions.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### EXERCICES TERMINÉS LES 31 AOÛT 2003 ET 2002

#### 8- CAPITAL-ACTIONS (suite):

##### Options d'achat d'actions ordinaires (suite):

Les mouvements dans les options d'achat d'actions de la société se détaillent comme suit:

	2003		2002	
	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice \$	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice \$
Solde au début de l'exercice	4 195 000	0,36	4 268 746	0,40
Attribuées	145 000	0,25	545 000	0,35
Expirées	(575 000)	0,56	(418 746)	0,78
Annulées	—	—	(150 000)	0,21
Exercées	—	—	(50 000)	0,21
Solde à la fin de l'exercice	3 765 000	0,33	4 195 000	0,36

##### Options pouvant être exercées au 31 août 2003:

	Nombre	Prix d'exercice \$	Durée de vie restante
	70 000	0,23	0,3 (an)
	1 205 000	0,33 à 0,36	0,5
	500 000	0,25	1,3
	1 180 000	0,36	1,5
	120 000	0,25 à 0,35	2,5
	20 000	0,25	2,7
	545 000	0,35	3,4
	125 000	0,25	4,5
	3 765 000		

##### Bons de souscription:

Les bons de souscription en circulation permettent à leur détenteur de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires comme suit:

	2003		2002	
	Nombre de bons de souscription	Prix moyen d'exercice \$	Nombre de bons de souscription	Prix moyen d'exercice \$
Solde au début de l'exercice	10 121 686	0,34	13 683 145	0,32
Émis	1 100 000	0,30	4 899 541	0,38
Exercés	—	—	(775 545)	0,30
Expirés	(6 814 395)	0,31	(7 685 455)	0,33
Solde à la fin de l'exercice	4 407 291	0,38	10 121 686	0,34

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICES TERMINÉS LES 31 AOÛT 2003 ET 2002

### 8- CAPITAL-ACTIONS (suite):

#### Bons de souscription pouvant être exercés au 31 août 2003:

	Nombre	Prix d'exercice \$	Date d'expiration	
	390 625	0,42	Septembre 2003	
	2 916 666	0,40	Janvier 2004	
	1 100 000	0,30	Avril 2006	
	4 407 291			

Au cours de l'exercice 2000, la société avait vendu 2 000 000 de bons de souscription pour 200 000 \$. De ceux-ci, 754 545 ont été exercés en 2002 et un montant de 75 455 \$ relatif aux bons de souscription exercés a été transféré au capital-actions. Les bons de souscription non exercés sont venus à échéance en février 2002. Le montant de 124 545 \$ issu de la vente des bons de souscription venus à échéance a été transféré dans un compte de surplus d'apport.

### 9- ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE:

Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie:	2003 \$	2002 \$
Montants payés durant l'exercice relativement aux:		
Intérêts	6 756	11 516
Éléments liés aux activités de financement et d'investissement n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie:		
Frais reportés financés par l'augmentation du montant dû aux administrateurs	142 000	50 467
Augmentation des frais reportés causée par l'amortissement des frais relatifs aux propriétés minières	104 100	-
Acquisition de propriétés minières en échange de l'émission d'actions	-	780 660
Frais reportés financés par l'augmentation nette des comptes à payer	70 854	494 247
Émission d'actions suite à la conversion d'un billet à ordre	-	282 000
Frais reportés financés par l'émission d'options d'achat d'actions à des non-salariés	19 892	-

### 10-INSTRUMENTS FINANCIERS:

#### a) Juste valeur des instruments financiers:

La valeur comptable des espèces et quasi-espèces, des placements temporaires, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer et du billet à payer se rapproche de leur juste valeur du fait que les instruments qui s'y rapportent ont une échéance relativement brève. Il est impossible de déterminer la juste valeur du montant dû aux administrateurs puisque celui-ci est sans modalité de remboursement.

#### b) Risque de change:

La société a des comptes à payer en devises étrangères. Selon le taux de clôture au 31 août 2003, il existait une perte non réalisée de 129 843 \$ (43 987 \$ en 2002) relativement à ces comptes à payer.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### EXERCICES TERMINÉS LES 31 AOÛT 2003 ET 2002

#### 11-ENVIRONNEMENT:

Les opérations de la société sont régies par des lois gouvernementales concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, que ce soit au niveau de la résultante, de son échéance ou de son impact. À la date des états financiers consolidés et autant que ses dirigeants puissent en juger, la société exploite son entreprise en conformité avec les lois et les règlements en vigueur. Tout paiement pouvant résulter de la restauration de sites serait comptabilisé aux résultats de l'exercice au cours duquel il sera possible d'en faire une estimation raisonnable.

#### 12-IMPÔTS SUR LE REVENU:

Les incidences fiscales des écarts temporaires qui donnent lieu à des actifs d'impôts futurs au 31 août 2003 sont présentées ci-dessous:

	<b>2003</b> \$	<b>2002</b> \$
Actifs d'impôts futurs:		
Propriétés minières et frais d'exploration et de développement reportés	522 151	586 566
Report de pertes en capital	1 018 713	1 018 713
Report de pertes nettes d'exploitation	1 801 686	1 514 392
Frais d'émission d'actions	127 555	118 031
	3 470 105	3 237 702
Moins la provision pour moins-value	(3 470 105)	(3 237 702)
Impôts futurs	-	-

Au 31 août 2003, la société dispose de pertes autres qu'en capital inutilisées qui peuvent être reportées à des exercices ultérieurs et dont elle peut se prévaloir pour réduire les bénéfices imposables futurs. Les pertes expirent comme suit:

<b>ÉCHÉANCE</b>	<b>Fédéral</b> \$	<b>Provincial</b> \$
2004	701 276	701 276
2005	827 190	827 190
2006	757 050	757 050
2007	525 073	525 073
2008	658 546	658 546
2009	981 728	981 728
2010	980 809	980 809

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### EXERCICES TERMINÉS LES 31 AOÛT 2003 ET 2002

#### 13-OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS:

La société a effectué, avec des administrateurs ou avec des sociétés dont les administrateurs et les actionnaires sont également administrateurs de la société, les opérations suivantes:

	2003	2002
Honoraires	95 185 \$	139 452 \$

Les opérations sont conclues dans le cours normal des activités de la société et sont mesurées en fonction de leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties aux accords. Le montant dû aux administrateurs ne porte pas intérêt et ne comporte pas de conditions précises de remboursement.

#### 14-ENGAGEMENTS:

En vertu de l'entente signée avec Ototinana Regional Marine Mineral Exploration (PTY) Ltd. («ORMME»), la société s'est engagée à investir au moins 5 % de ses dépenses d'exploration pour des programmes d'emplois et de formation dans différents secteurs de l'économie relatifs à l'industrie minière. De plus, lorsque la production commerciale débutera, la société s'est engagée à verser une subvention spéciale de 1 % sur les ventes brutes générées par l'exploitation de ses propriétés minières diamantifères marines namibiennes.

#### 15-ÉVENTUALITÉ:

Une réclamation au montant de 1 200 750 \$ NA (225 500 \$ CDN) a été intentée contre la société relativement à un malentendu sur un contrat de travaux d'exploration. De l'avis de la direction, le dénouement de cette réclamation n'aura aucune incidence significative sur les résultats ou sur la situation financière de la société.

#### 16-ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN:

La société est en voie de compléter un placement privé pour un montant de 3 000 000 \$ en vue de l'émission de 15 000 000 d'unités. Chaque unité est composée d'une action ordinaire à 0,20 \$ et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription peut être exercé à un prix de 0,30 \$ l'action pour une période de 3 ans de la date de l'émission. En date du 24 octobre 2003, la société avait reçu 688 500 \$.

#### 17-CHIFFRES CORRESPONDANTS:

Certains chiffres correspondants de 2002 ont été réagencés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.